

ÉTUDES DE LA DGSF

DGSFC N° 03/2022

Financement de l'économie : facteurs explicatifs du taux d'intérêt débiteur appliqués aux entreprises, aux associations et aux particuliers

Décembre 2022

2022

UNE ÉTUDE DE LA DGSF

Analyse réalisée par la Direction Générale du Secteur Financier, chargée de la régulation et de la supervision du secteur financier sénégalais.

Directeur général	Dr. Bamba KA
Coordonnateur	Mewlon Nzalé Ange Constantin MANCABOU
Conseiller technique	Dr. Maxime Bruno NAGNONHOU
Equipe de recherche	Dr. Abdoul Khadry SALL, Economiste
	Birane CISSE, Ingénieur statisticien économiste

Résumé

Au Sénégal, la problématique de l'accès au crédit demeure encore un facteur bloquant pour le développement des activités économiques. Avec l'avènement de la pandémie qui a exacerbé cette situation, les autorités ont pris des mesures d'endiguement des effets de la pandémie et de relance de l'économie. A cet égard, le niveau élevé des taux d'intérêt suscite une attention particulière.

La Direction générale du Secteur financier (DGSF), dans le cadre de sa mission de surveillance du secteur financier, a initié cette enquête qui vise à appréhender les déterminants du taux d'intérêt débiteur appliqué par les offreurs de crédit. Cette enquête est menée auprès des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) visés à l'article 44 de la loi portant réglementation des SFD et des Etablissements de Crédit (EC).

Les résultats montrent que les charges financières et de fonctionnement occupent une place très importante dans la tarification des crédits offerts par les SFD. Quant aux EC, la marge, les charges financières et la prime de risque sont les facteurs qui expliquent le plus le niveau des taux d'intérêt. A travers une analyse plus désagrégée des frais généraux des institutions de microfinance, les « frais de personnel », les « autres charges externes et charges diverses d'exploitation » ainsi que les « impôts, taxes et versements assimilés » affectent significativement les taux débiteurs. S'agissant des EC, il ressort de l'enquête que les « charges sur opérations de la clientèle » et les « frais de personnel » ont été cités comme plus déterminants au titre des frais généraux.

L'enquête a également permis d'identifier des facteurs pouvant amener à un resserrement des conditions de crédits. A ce propos, les perspectives économiques incertaines/non favorables, la réduction de la tolérance au risque et la détérioration de la situation du capital ont été les plus évoquées. Les EC en particulier ont déclaré que la diminution de la liquidité sur le marché secondaire peut influencer sur les conditions débitrices.

Au regard des résultats de l'enquête, les IMF pensent que des actions sur leurs charges financières et de fonctionnement peuvent contribuer à la réduction du coût du crédit. Pour les EC, des mesures sur les charges financières et sur la prime de risque sont plus en mesure de contribuer à une baisse des taux d'intérêt. En outre, les offreurs de crédit ont déclaré que les autorités pourraient assouplir la réglementation, mettre en œuvre des politiques macroprudentielles appropriées et améliorer l'éducation financière afin de réduire le coût du crédit. Comme autres solutions, les offreurs de crédit suggèrent la mise en place de dispositifs de garantie efficaces, la promotion de la bancarisation des agents économiques et l'accès des IMF au guichet de financement de la BCEAO.

Sommaire

<i>Résumé</i>	ii
Sommaire	iii
Liste des figures	iv
Liste des tableaux	v
1. Contexte et justification	1
2. Approche méthodologique	2
3. Résultats	3
3.1 Facteurs spécifiques aux offreurs de crédit	3
3.2 Tarification des crédits	7
3.3 Les leviers à l'allègement du coût du crédit	16
Conclusion	19
Bibliographie	I
Annexes	II

Liste des figures

FIGURE 1: STRUCTURE DES RESSOURCES FINANCIERES DES IMF	4
FIGURE 2 : SOURCE DE FINANCEMENT LA PLUS ONEREUSE DES IMF	4
FIGURE 3: STRUCTURE DES RESSOURCES FINANCIERES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5
FIGURE 4 : SOURCE DE FINANCEMENT LA PLUS ONEREUSE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5
FIGURE 5: STRUCTURE DU PORTEFEUILLE DE CREDIT DES IMF	6
FIGURE 6: DISTRIBUTION DES PARTS DES CATEGORIES DE CLIENT DANS LE PORTEFEUILLE DE CREDIT DES IMF .	6
FIGURE 7: STRUCTURE DU PORTEFEUILLE DE CREDIT DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7
FIGURE 8: DISTRIBUTION DES PARTS DES CATEGORIES DE CLIENT DANS LE PORTEFEUILLE DE CREDIT DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7
FIGURE 9: TAUX D'INTERET APPLIQUES AUX CREDITS DE TRESORERIE OCTROYES PAR LES IMF	8
FIGURE 10: TAUX D'INTERET APPLIQUES AUX CREDITS D'EQUIPEMENT OCTROYES PAR LES IMF	8
FIGURE 11: TAUX D'INTERET APPLIQUES AUX CREDITS D'EQUIPEMENTS ET DE CONSOMMATION (POUR LES EC QUI JUGENT LA DUREE COMME FACTEUR LE PLUS DETERMINANT)	9
FIGURE 12: TAUX D'INTERET APPLIQUES AUX CREDITS D'EQUIPEMENTS ET DE CONSOMMATION (POUR LES EC QUI JUGENT LE MONTANT COMME FACTEUR LE PLUS DETERMINANT).....	9
FIGURE 13: NIVEAU D'IMPORTANCE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DES TAUX D'INTERET APPLIQUES PAR LES IMF	11
FIGURE 14: DISTRIBUTION DES NIVEAUX D'IMPORTANCE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU TAUX D'INTERET APPLIQUE PAR LES IMF	11
FIGURE 15: DANS QUELLE MESURE CES ELEMENTS ENTRENT-ILS DANS LA TARIFICATION DU CREDIT OFFERTS PAR LES IMF ?.....	11
FIGURE 16: DANS QUELLE MESURE LES COMPOSANTS DES FRAIS GENERAUX AFFECTENT-ILS LES TAUX D'INTERET APPLIQUES PAR LES IMF ?	11
FIGURE 17: DANS QUELLE MESURE LES IMF SONT-ELLES D'ACCORD AVEC CES AFFIRMATIONS ?.....	12
FIGURE 18: RAISONS POSSIBLES DU RESSEEREMENT DES NORMES DE CREDIT OU DES CONDITIONS DEBITRICES DES IMF	12
FIGURE 19: A QUELLE FREQUENCE LES IMF SONT-ELLES CONFRONTEES A UN DEFAUT DE LIQUIDITE POUVANT LES AMENER A RELEVER LE COUT DU CREDIT ?	13
FIGURE 20: DANS QUELLE MESURE LA BAISSSE DU TAUX DIRECTEUR PERMET-ELLE DE DIMINUER LE TAUX D'INTERET APPLIQUE AUX CREDITS OFFERTS PAR LES IMF ?.....	13
FIGURE 21: NIVEAU D'IMPORTANCE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DES TAUX D'INTERET APPLIQUES PAR LES EC	13
FIGURE 22: DISTRIBUTION DES NIVEAUX D'IMPORTANCE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DES TAUX D'INTERET APPLIQUES PAR LES EC.....	13
FIGURE 23: DANS QUELLE MESURE CES ELEMENTS ENTRENT-ILS DANS LA TARIFICATION DES CREDITS OFFERTS PAR LES EC	14

FIGURE 24: DANS QUELLE MESURE LES COMPOSANTS DE FRAIS GENERAUX AFFECTENT-ILS LES TAUX D'INTERET APPLIQUES PAR LES EC.....	14
FIGURE 25: DANS QUELLE MESURE LES EC SONT-ILS D'ACCORD AVEC CES AFFIRMATIONS ?	15
FIGURE 26: RAISONS POSSIBLES DU RESSERREMENT DES NORMES DE CREDIT OU DES CONDITIONS DE CREDIT DES EC.....	15
FIGURE 27: A QUELLE FREQUENCE LES EC SONT-ILS CONFRONTES A UN DEFAUT DE LIQUIDITE POUVANT LES AMENER A RELEVER LE COUT DU CREDIT ?.....	16
FIGURE 28: DANS QUELLE MESURE LA BAISSSE DU TAUX DIRECTEUR PERMET-ELLE DE DIMINUER LES TAUX D'INTERET APPLIQUES AUX CREDITS OFFERTS PAR LES EC ?	16
FIGURE 29: LEVIERS SUR LESQUELS AGIR POUR CONTRIBUER A L'ALLEGEMENT DU COUT DES CREDITS ACCORDES PAR LES IMF.....	17
FIGURE 30: LES MESURES QUI POURRAIENT ETRE PRISES PAR LES AUTORITES POUR AIDER A ALLEGER LE COUT DES CREDITS ACCORDES PAR LES IMF.....	17
FIGURE 31: LEVIERS SUR LESQUELS AGIR POUR CONTRIBUER A L'ALLEGEMENT DU COUT DES CREDITS ACCORDES PAR LES EC.....	17
FIGURE 32: LES MESURES QUI POURRAIENT ETRE PRISES PAR LES AUTORITES POUR AIDER A ALLEGER LE COUT DES CREDITS ACCORDES PAR LES EC	17

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : CARACTERISTIQUES DE TENDANCE CENTRALE DES PARTS DETENUES PAR LES CATEGORIES DE CLIENT DANS LE PORTEFEUILLE DE CREDIT DES IMF.....	II
TABLEAU 2: CARACTERISTIQUES DE TENDANCE CENTRALE DES TAUX D'INTERET APPLIQUES PAR LES IMF, SELON LA DUREE ET LE DESTINATAIRE.....	II
TABLEAU 3: CARACTERISTIQUES DE TENDANCE CENTRALE DU NIVEAU D'IMPORTANCE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DES TAUX D'INTERET APPLIQUES PAR LES IMF	III
TABLEAU 4: CARACTERISTIQUES DE TENDANCE CENTRALE DES PARTS DETENUES PAR LES CATEGORIES DE CLIENT DANS LE PORTEFEUILLE DE CREDIT DES EC.....	III
TABLEAU 5: CARACTERISTIQUES DE TENDANCE CENTRALE DES TAUX D'INTERET, SELON LA DUREE ET LE DESTINATAIRE.....	III
TABLEAU 6: CARACTERISTIQUES DE TENDANCE CENTRALE DU NIVEAU D'IMPORTANCE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DES TAUX D'INTERET APPLIQUES PAR LES EC	IV
TABLEAU 7: PERCEPTION SUR LE NIVEAU DU TAUX D'USURE.....	IV

1. Contexte et justification

Le Sénégal, comme la plupart des pays en développement, compte sur une implication de plus en plus croissante du secteur privé pour relever le défi du développement. De prime abord, l'essor et la réussite du secteur privé repose sur l'existence d'un système financier solide, capable de soutenir durablement les activités économiques.

A l'heure actuelle, l'emprunt auprès des offreurs de crédits (établissements de crédit, systèmes financiers décentralisés...) demeure la principale source de financement de l'initiative privée au Sénégal. En effet, l'exploitation de la Banque de Données économiques et financières (BDEF) de l'ANSD, a permis de relever que les emprunts des entreprises représentent, en moyenne, 60% de leurs ressources financières sur la période 2014-2018. Il apparaît également que les crédits au secteur privé s'élèvent en 2019 à 29,3% du PIB (Banque Mondiale, 2020). Malgré une mise en place depuis plusieurs années par l'Etat de lignes de garantie et de crédit et une diversification de l'offre de financement avec la présence de 29 établissements de crédit et de plusieurs institutions de microfinance (dont une dizaine totalisant plus de 90% de l'activité), le financement de l'activité économique fait face à de nombreuses difficultés. Selon le diagnostic établi dans le PSE (2019-2023), les obstacles liés à l'accès au financement comprennent le faible développement des marchés financiers, le manque de ressources financières, l'asymétrie d'information, la difficulté de réalisation des garanties, le niveau élevé de crédit en souffrance et de garantie et la liste restreinte de suretés réelles. Il s'y ajoute, un niveau jugé élevé des taux d'intérêt sur les crédits accordés au secteur privé. En effet, le taux d'intérêt prêteur est estimé à 5,14% en 2017 (Banque Mondiale, 2020). Ce taux est plus élevé que ceux observés dans certains pays émergents, notamment la Thaïlande (4,4%), la Malaisie (4,6%).

Les effets mitigés des taux d'intérêt sur l'économie sont largement discutés (Doumbia, 2011; Krnić, 2014 ; Maigua et Mouni, 2016 ; Alper et al, 2019). Ainsi, il a été soutenu que des taux d'intérêt élevés ont un double impact négatif sur l'activité des entreprises. Primo, une proportion importante des entreprises éprouve des difficultés à satisfaire les conditions imposées par les banques et sont, par conséquent, exclues du système bancaire classique. Secundo, une partie des emprunteurs s'abstiennent de formuler

des demandes de crédit en estimant que les banques n'accorderaient pas de suite favorable. C'est le phénomène d'« auto-rationnement des entreprises ». En outre, les taux d'intérêt élevés peuvent être considérés comme un obstacle à l'accroissement des investissements, à l'inclusion financière et au financement de l'économie.

Au final c'est la croissance et le développement économique des pays en développement comme le Sénégal qui se trouvent entravés lorsque les taux d'intérêt sont élevés. D'où la nécessité d'accorder une attention particulière aux taux d'intérêt appliqués aux prêts, à travers notamment une bonne connaissance de leurs éléments constitutifs. Il devient alors intéressant de se poser la question suivante : quels sont les facteurs constitutifs des taux d'intérêt des crédits accordés par les institutions financières au Sénégal ?

Le manque d'informations relatives à la structuration du taux débiteur appliqué par les institutions de microfinance a conduit à mener une enquête auprès des systèmes financiers décentralisés (SFD) visés à l'article 44 de la loi portant réglementation des SFD¹ et des établissements de crédit (EC).

L'objectif de cette enquête est d'identifier les éléments constitutifs du taux débiteur des institutions financières précitées. Cette opération s'est déroulée durant la période décembre 2020 à mars 2021.

2. Approche méthodologique

Pour les besoins de cette enquête, la Direction générale du Secteur financier (DGSF) a mis en place un dispositif de collecte d'informations à travers des entretiens personnels assistés par ordinateur (CAPI) auprès des offreurs de crédit. Dans le cadre de cette enquête 25 banques et établissement de crédit sur 29 ont été interrogés, soit un taux de couverture de 86,2%. S'agissant des SFD, tous ceux visés à l'article 44 de la loi portant réglementation des SFD ont été interrogés, soit un taux de couverture de 100%. Le questionnaire est le support de collecte utilisé pour recueillir les données. Il est subdivisé en deux grandes parties. La première expose les facteurs propres aux

¹ Concerne les SFD dont l'encours d'épargne ou de crédit est supérieur à 2 milliards sur deux années successives

institutions qui influencent la tarification des crédits. La seconde s'intéresse aux actions pouvant permettre l'allègement des conditions de crédit.

Le traitement de données a débuté après la phase de collecte des informations. A cet égard, une première vérification a été faite à partir de l'application de collecte. Celle-ci a pour objectif d'examiner les réponses pour identifier les entrées manquantes et non fiables. La vérification vise à repérer les données erronées ou manquantes, à faire le suivi auprès du répondant et à acheminer un enregistrement pour imputation. En plus de cela, il a été procédé à une vérification de l'intégrité de la base et au contrôle des erreurs de vraisemblance et de cohérence.

Après la phase de contrôle de cohérence, l'imputation des données manquantes s'en est suivie. Cette dernière est un processus utilisé pour déterminer et attribuer des valeurs de remplacement, afin de résoudre les problèmes que suscitent les données manquantes, invalides ou incohérentes. Les méthodes d'imputation par la moyenne, le mode ou le voisin le plus proche ont été utilisées.

3. Résultats

Cette section présente les résultats selon trois grands volets. Le premier s'intéresse aux caractéristiques des offreurs de crédit notamment la structure de leurs ressources financières et la composition de leur portefeuille de crédit. Le deuxième met l'accent sur la tarification du crédit appliquée selon différentes modalités et les facteurs jugés déterminants. Le troisième volet examine les solutions ou les leviers sur lesquels les offreurs de crédit et l'Etat pourraient agir pour alléger le fardeau de crédit.

3.1 Facteurs spécifiques aux offreurs de crédit

Cette section met l'accent sur la composition des ressources financières et la structure du portefeuille des offreurs de crédit.

3.1.1 Composition des ressources financières

Les institutions de microfinance

Les résultats de l'enquête montrent que les ressources financières des institutions de microfinance (IMF) sont constituées en grande partie des dépôts des clients (44,6%).

Ils sont suivis des prêts opérés auprès des banques (21,5%), des autres sources de financement² (18,4%) et des fonds en provenance des bailleurs de fonds nationaux, multilatéraux et les fondations privées (13,7%). Quant aux fonds de financements spécialisés³ (1,8%), ils constituent une faible partie des ressources des IMF. Cette faible proportion peut être liée à sa non disponibilité.

Figure 1: Structure des ressources financières des IMF

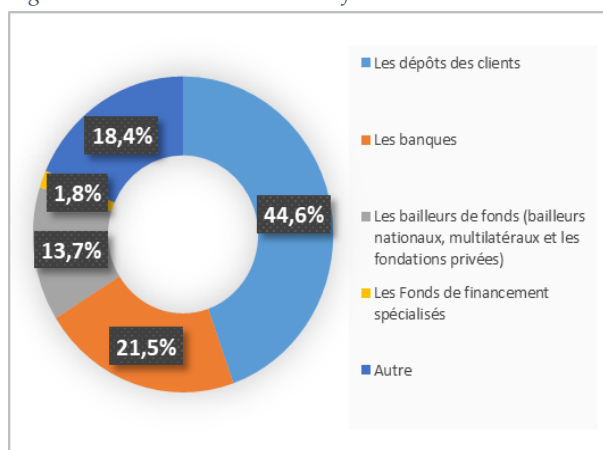
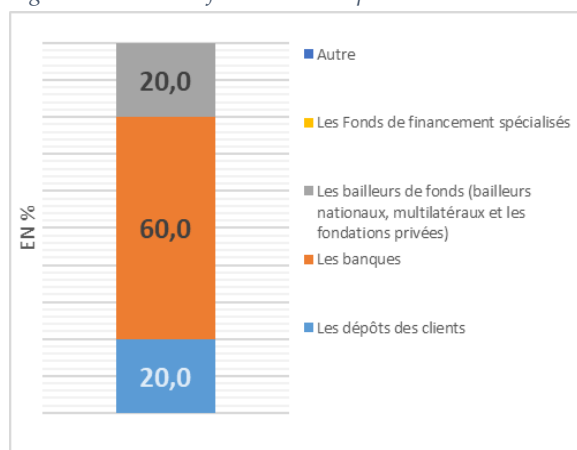


Figure 2 : Source de financement la plus onéreuse des IMF



Source : DGSE/MFB

En termes de coût de la ressource, 60,0% des IMF soulignent que les fonds en provenance des banques sont les plus chers. Pour 40% des IMF, ce sont les fonds provenant des bailleurs (20%) et les dépôts des clients (20%) qui constituent les ressources les plus coûteuses.

Les établissements de crédit

Les ressources financières des établissements de crédit sont constituées en grande partie des dépôts des clients (71,7%). Ils sont suivis des prêts effectués au niveau du marché interbancaire (13,5%), puis du refinancement de la Banque centrale (10,4%). Les autres éléments de passif tels que les fonds propres et assimilés (4,4%) constituent une faible part des ressources des établissements de crédit.

² Fonds propres et assimilés

³ Ce sont des fonds levés dans les pays développés pour les investir dans les institutions de microfinance visées à l'article 44 de la loi portant réglementation des SFD

Figure 3: Structure des ressources financières des établissements de crédit

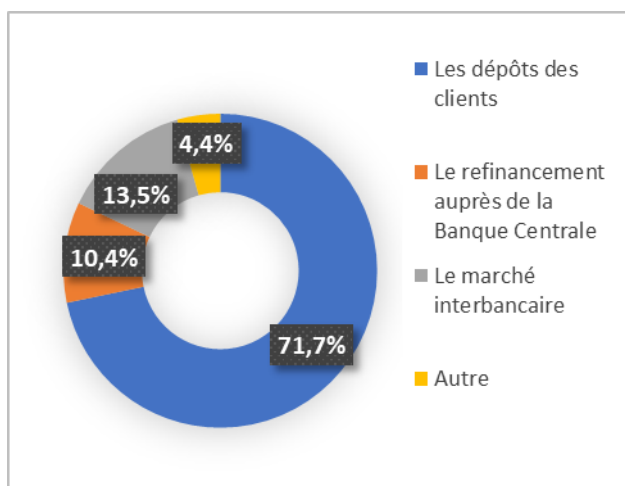
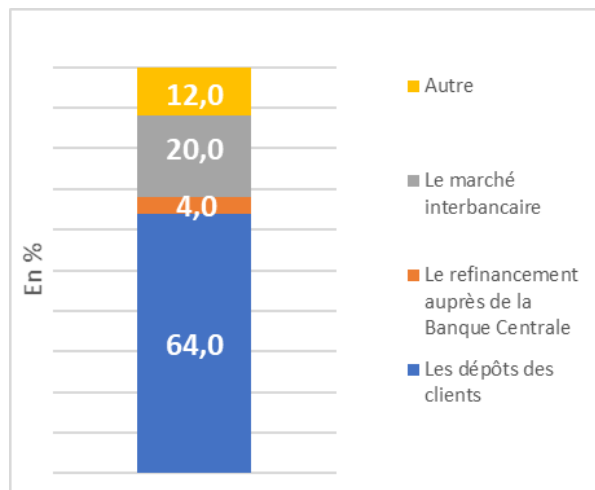


Figure 4 : Source de financement la plus onéreuse des établissements de crédit



Source : DGSF/MFB

En termes de coût de la ressource, 64,0% des établissements de crédit soulignent que les dépôts des clients sont les plus chers⁴. Pour 32,0% de ces derniers, ce sont les fonds en provenance du marché interbancaire (20,0%) et les fonds propres et assimilés (12,0%) qui constituent les ressources les plus chères. Le refinancement auprès de la Banque centrale est apparu comme la ressource la plus onéreuse pour les 4,0% restant.

3.1.2 Composition du portefeuille de prêt

Les institutions de microfinance

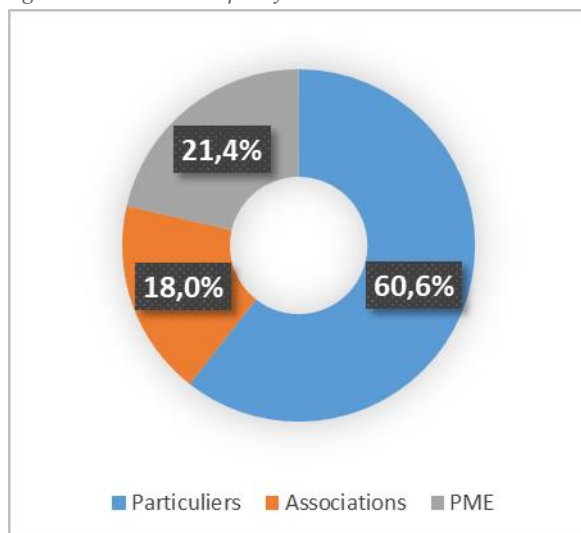
La composition du portefeuille de crédit des IMF montre que les particuliers sont les principaux détenteurs de crédits. Ils constituent en moyenne 61,0% des financements octroyés. Pour ce qui est des PME et des associations, leurs parts s'établissent respectivement à 21,0% et à 18,0%.

Toutefois, certaines disparités sont notées (figure n°6). En effet, une analyse par les quantiles révèle que certaines IMF (25% d'entre elles) déclarent des crédits aux particuliers excédant 78,8% de leur portefeuille de crédit (Cf. tableau n°1 en annexes). Parallèlement, la moitié des IMF interrogées affirment que les crédits accordés aux associations représentent moins de 5,0% de leurs portefeuilles. Il en est de même des

⁴ Il convient de noter que le coût des dépôts de la clientèle ne tient pas compte de la proportion des dépôts à vue non rémunérés.

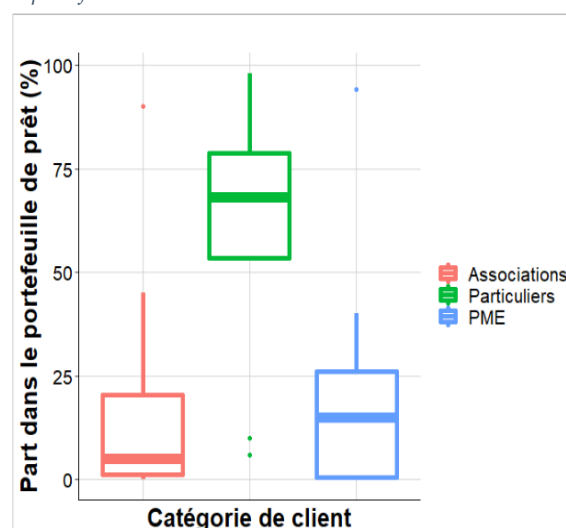
crédits octroyés aux PME qui, pour la moitié des IMF sont inférieurs à 15,0% de leurs portefeuilles de crédit.

Figure 5: Structure du portefeuille de crédit des IMF



Source : DGSF/MFB

Figure 6: Distribution des parts des catégories de client⁵ dans le portefeuille de crédit des IMF



✚ Les établissements de crédit

La composition du portefeuille de crédit des établissements de crédit montre que les grandes entreprises sont les principaux détenteurs de crédits avec 67,2%. Pour ce qui est des PME et des particuliers, leurs parts dans le portefeuille de crédit s'établissent à 32,8%.

Toutefois, certaines disparités sont notées (figure n° 8). En effet, une analyse du premier quantile (25%) révèle que certains établissements de crédit déclarent que les crédits aux grandes entreprises constituent 83,0% de leurs portefeuilles de crédit (Cf. tableau n°4 en annexes). Parallèlement, le quart interrogé affirme que les crédits accordés aux PME et aux particuliers représentent moins de 17,0% de leurs portefeuilles de crédit.

⁵ Les catégories de clients concernent les entreprises, les particuliers et les associations

Figure 7: Structure du portefeuille de crédit des établissements de crédit

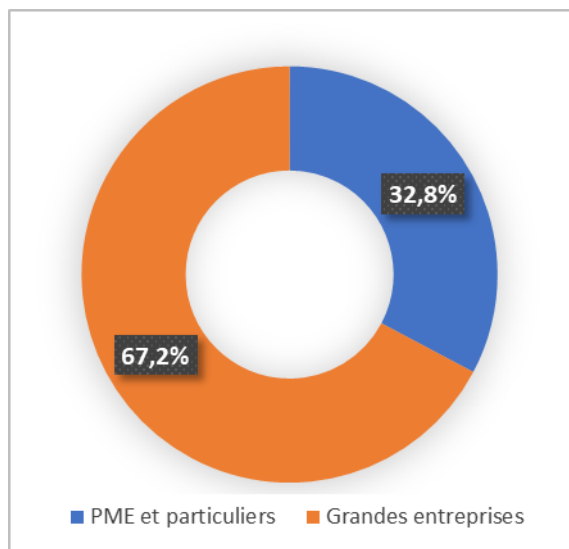
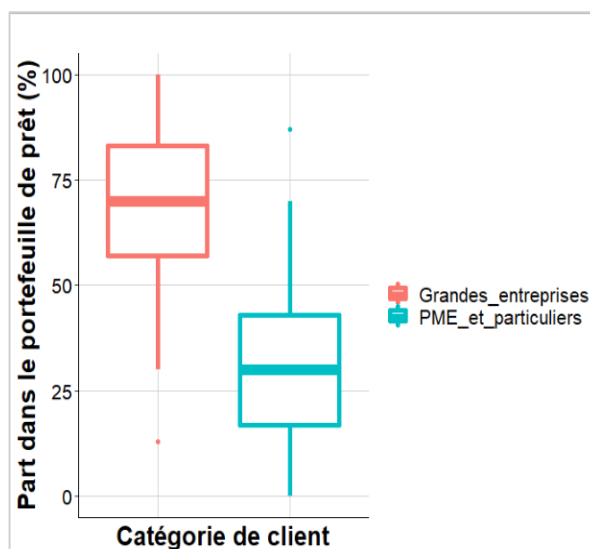


Figure 8: Distribution des parts des catégories de client dans le portefeuille de crédit des établissements de crédit



Source : DGSE/MFB

3.2 Tarification des crédits

La quasi-totalité des offreurs de crédit se sont accordés sur le fait que la durée des crédits est le facteur le plus déterminant dans la fixation du taux d'intérêt plutôt que le montant.

3.2.1 Les niveaux de taux d'intérêt

Les institutions de microfinance

Selon la nature du crédit, les résultats montrent une légère disparité des taux appliqués aux différents types de clients. Pour ce qui est des crédits de trésorerie, les taux d'intérêt appliqués aux associations (16,2% en moyenne) et aux particuliers (15,8% en moyenne) sont plus élevés que ceux destinés aux PME (13,4%).

Figure 9: Taux d'intérêt appliqués aux crédits de trésorerie octroyés par les IMF

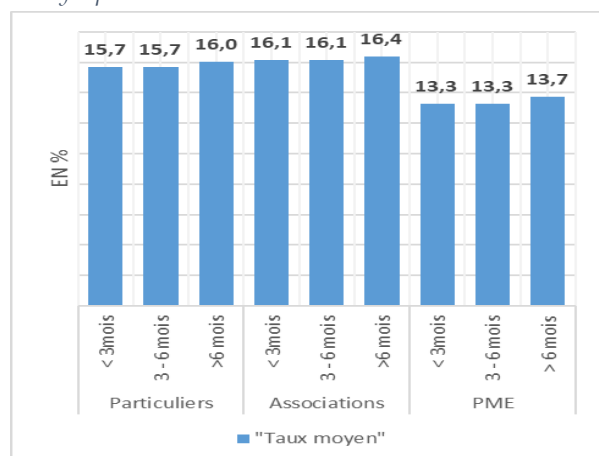
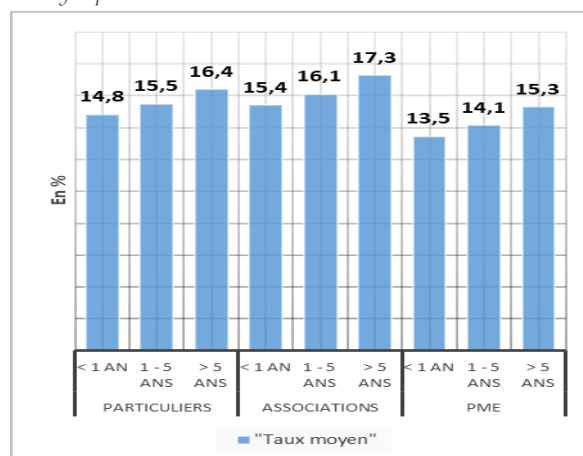


Figure 10: Taux d'intérêt appliqués aux crédits d'équipement octroyés par les IMF



Source : DGSE/MFB

Du côté des crédits d'équipement, les financements accordés aux associations sont considérés comme plus coûteux. Les taux sont d'autant plus élevés que la maturité est longue. En effet, une analyse des quantiles montre que la moitié des IMF appliquent des taux compris entre 15,0% et 17,6% pour les crédits de 5 ans et plus, contre des taux variant entre 14,0 et 15,8% pour ceux d'un an au plus (Cf. tableau n° 2 en annexes). En outre, il est important de relever la volatilité apparente des taux appliqués aux particuliers. Le taux moyen appliqué aux crédits à maturité longue est de 16,4%. Toutefois, la moitié des IMF applique un taux en deçà de 11,3%.

Les crédits de consommation, toutes échéances confondues, sont adossés en moyenne à un taux se situant autour de 15,6%. De plus une IMF sur deux applique pour ce même objet un taux dépassant 14,3%.

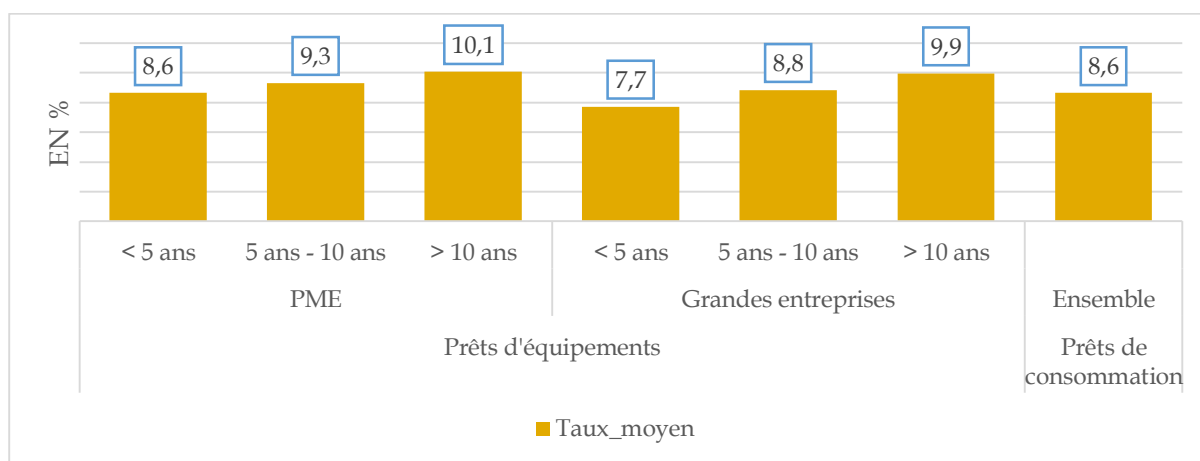
Relativement au taux d'usure fixé, les avis des IMF divergent. Toutefois, sur 10 d'entre elles, deux (02) affirment que son niveau serait un frein au développement du crédit et que celui-ci devrait être revu. A ce titre, le taux moyen proposé pour favoriser le développement du crédit devrait se situer selon elles à 22,0%, soit un repli de 2 points de pourcentage par rapport à son niveau actuel (24,0%).

Les établissements de crédit

Les résultats révèlent une très légère disparité des taux appliqués aux différents types de clients des EC qui jugent la durée du prêt plus déterminant que son montant.

Pour ce qui est des crédits d'équipements, les taux d'intérêt appliqués aux PME (9,3% en moyenne) sont plus élevés que ceux destinés aux grandes entreprises (8,8% en moyenne), toutes échéances confondues. Les taux d'intérêt sont en outre d'autant plus élevés que la maturité est longue. En moyenne pour des maturités de moins de 5 ans et d'au moins 10 ans, le taux appliqué par les grandes entreprises (resp. PME) peut varier de 7,7% à 9,9% (resp. 8,6% à 10,1%).

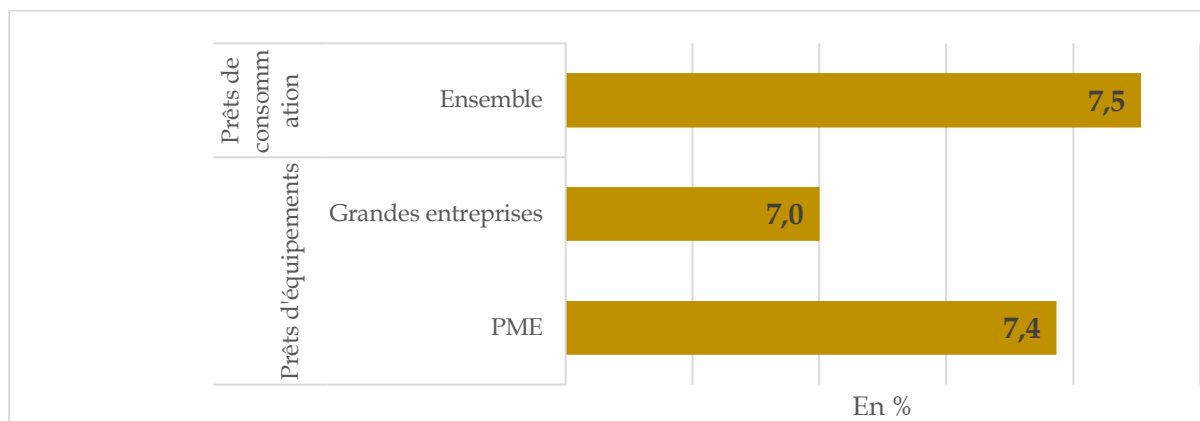
Figure 11: Taux d'intérêt appliqués aux crédits d'équipements et de consommation (pour les EC qui jugent la durée comme facteur le plus déterminant)



Source : DGSE/MFB

Les crédits de consommation, toutes échéances confondues sont adossés en moyenne à un taux se situant autour de 8,6%. De plus, un quart des établissements de crédit applique pour ce même objet un taux dépassant 9,0% (Cf. tableau n° 5 en annexes).

Figure 12: Taux d'intérêt appliqués aux crédits d'équipements et de consommation (pour les EC qui jugent le montant comme facteur le plus déterminant)



Source : DGSE/MFB

Pour les établissements de crédit (8,0%) qui ont jugé le montant d'un crédit plus déterminant que la durée dans la fixation du taux d'intérêt, il est ressorti une très faible disparité des taux appliqués à la clientèle. En moyenne, les taux facturés aux crédits d'équipements tournent autour de 7,4% pour les PME et 7,0% pour les grandes entreprises. Concernant les taux appliqués aux crédits à la consommation, ils se situent en moyenne autour de 7,5%.

Les EC ne s'accordent pas sur le niveau du taux d'usure fixé. En effet, sur 10 d'entre eux, quatre (04) affirment que son niveau serait un frein au développement du crédit et que celui-ci devrait être revu. A ce titre, le taux moyen proposé pour favoriser le développement du crédit devrait se situer selon elles à 13,0%, soit un repli de 2 points de pourcentage par rapport à son niveau actuel (15,0%).

3.2.2 Les facteurs déterminants du taux d'intérêt

La littérature a permis d'identifier quelques déterminants du taux d'intérêt, notamment la marge, la prime de risque, les charges financières et les charges de fonctionnement. Outre ces éléments, l'enquête a tenté d'examiner les composants des frais généraux qui influent de manière significative sur les conditions débitrices et les situations pouvant amener à leur resserrement. Nonobstant la non-tenue d'une comptabilité analytique chez la plupart des acteurs, ils ont toutefois tenu à donner leur point de vue sur ces questions.

Les institutions de microfinance

Les IMF sénégalaises accordent une importance plus forte aux charges financières (37,5%) et aux charges de fonctionnement (28,2%). Ainsi, la marge (15,5%) et la prime de risque (14,5%) ne semblent pas être les éléments les plus déterminants dans la fixation du taux d'intérêt. Par ailleurs, il convient de noter que les avis des IMF concernant l'importance de ces facteurs divergent fortement, surtout pour la prime de risque et les charges financières (Cf. figure n° 14). En effet, une IMF sur deux suggère des niveaux se situant dans les fourchettes 6,3 - 25,8% pour la prime de risque et 25,0 - 48,8% pour les charges financières (Cf. tableau n° 3 en annexes).

Figure 13: Niveau d'importance des éléments constitutifs des taux d'intérêt appliqués par les IMF

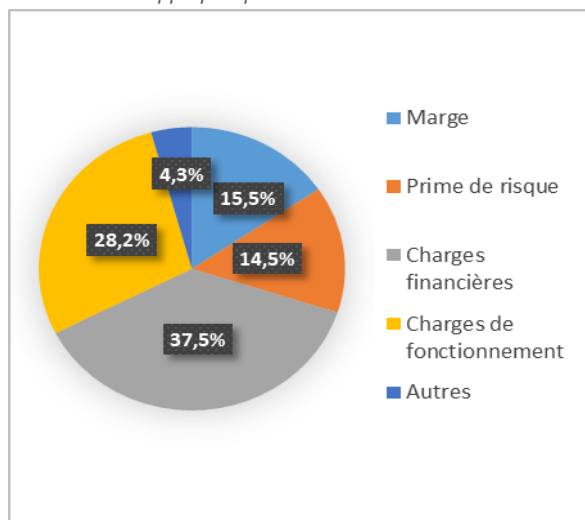
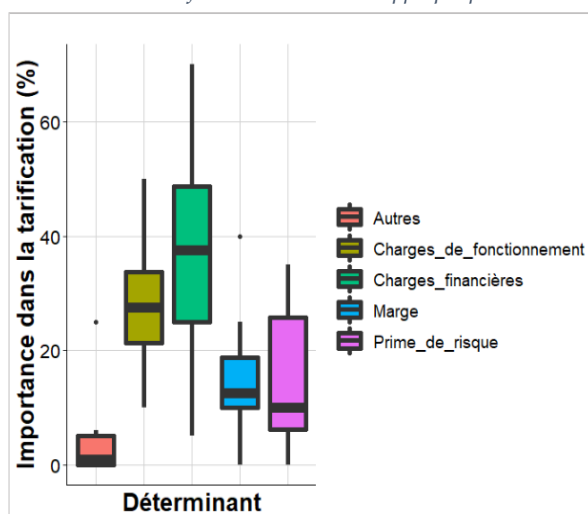


Figure 14: Distribution des niveaux d'importance des éléments constitutifs du taux d'intérêt appliqués par les IMF



Source : DGSE/MFB

Outre ces facteurs, l'enquête a identifié d'autres éléments qui pourraient être pertinents dans l'établissement du taux débiteur. A ce titre, une IMF sur deux juge que les attentes (anticipations) du marché et le taux interbancaire affectent fortement sa fixation. Par contre, la majorité des IMF déclarent que la prime de liquidité intervient de façon marginale dans la détermination du taux d'intérêt.

Figure 15: Dans quelle mesure ces éléments entrent-ils dans la tarification du crédit offerts par les IMF ?

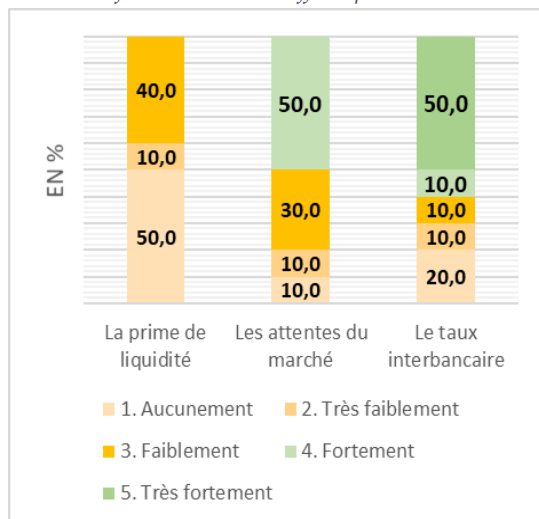
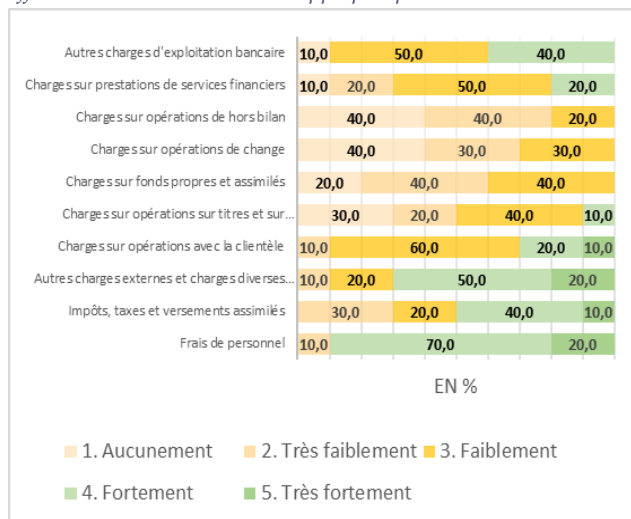


Figure 16: Dans quelle mesure les composants des frais généraux affectent-ils les taux d'intérêt appliqués par les IMF ?



Source : DGSE/MFB

Un focus sur les éléments constitutifs des frais généraux des IMF fait ressortir que « les frais de personnel », « les autres charges externes et charges diverses d'exploitation »

ainsi que « les impôts, taxes et versements assimilés » affectent de manière significative les taux qu’elles facturent aux clients.

Figure 17: Dans quelle mesure les IMF sont-elles d'accord avec ces affirmations ?

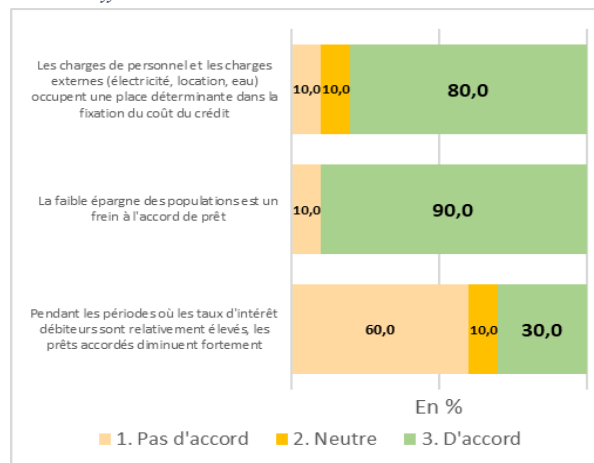
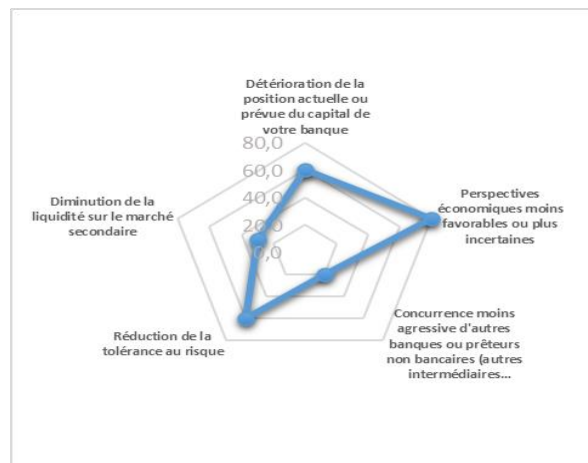


Figure 18: Raisons possibles du resserrement des normes de crédit ou des conditions débitrices des IMF



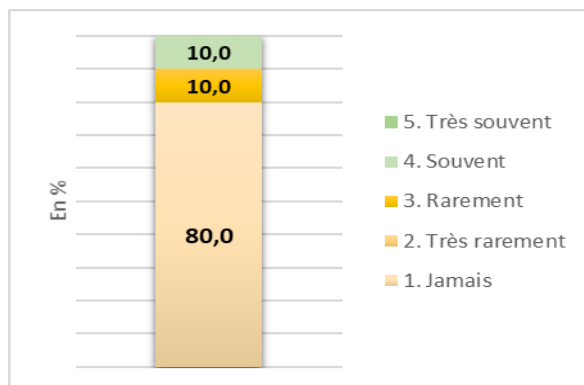
Source : DGSE/MFB

Ce constat est conforté par la prise de position des IMF dont 80,0% soutiennent que les charges de personnel et les charges externes occupent une place déterminante dans la tarification des crédits. Par ailleurs, 90% des IMF soulignent que la faible épargne des populations représente un frein à l'accord de crédit. De plus, 60,0% d'entre elles estiment que les agents économiques sont faiblement sensibles aux fluctuations des taux ; autrement dit, les taux élevés n'entraîneraient pas une baisse des crédits octroyés.

S'agissant des situations pouvant amener à resserrer les conditions d'octroi de crédit, les IMF citent principalement la détérioration des perspectives économiques dans une grande mesure (80,0%), la réduction de la tolérance au risque (60,0%) et la détérioration de la position actuelle ou prévue du capital (60,0%). La baisse de la liquidité au niveau du marché secondaire et la situation de la concurrence représentent de façon marginale les facteurs pouvant amener les IMF à revoir les conditions d'octroi de crédit.

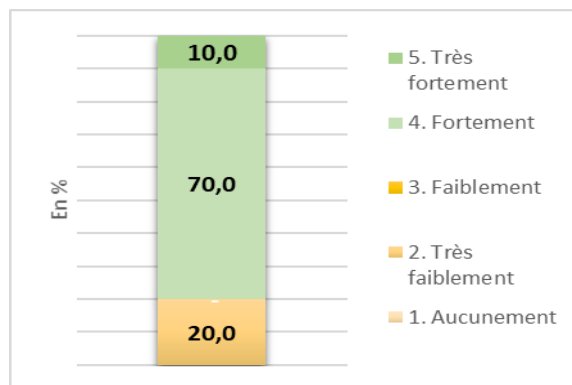
Au titre de la liquidité, l'enquête montre que le défaut de trésorerie n'a presque jamais affecté le coût du crédit. Les IMF déclarent, en outre, que la baisse du taux directeur permettrait un repli des taux appliqués aux crédits.

Figure 19: A quelle fréquence les IMF sont-elles confrontées à un défaut de liquidité pouvant les amener à relever le coût du crédit ?



Source : DGSE/MFB

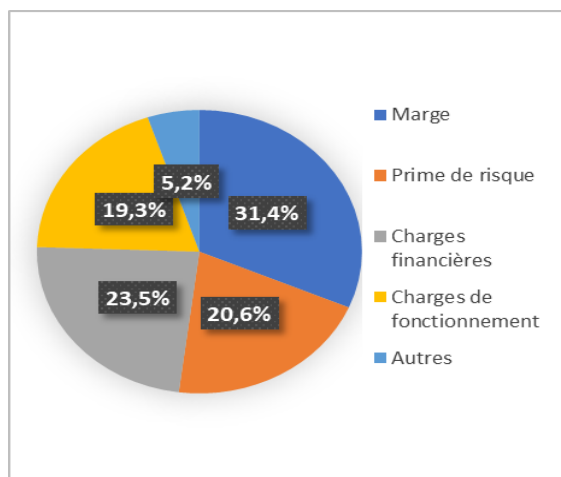
Figure 20: Dans quelle mesure la baisse du taux directeur permet-elle de diminuer le taux d'intérêt appliqué aux crédits offerts par les IMF ?



Les établissements de crédit

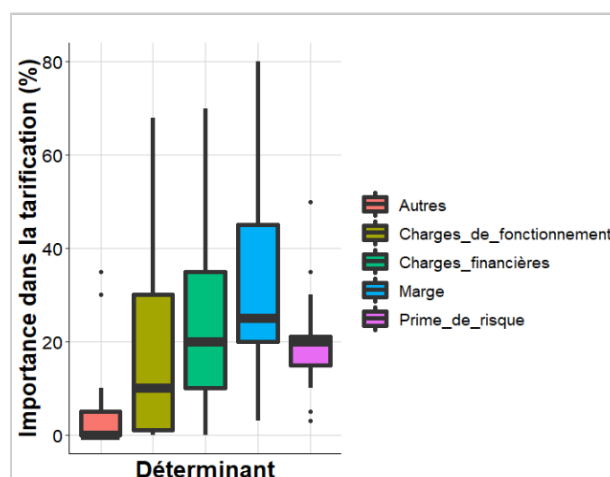
Les établissements de crédit accordent une importance plus forte à la marge bénéficiaire (31,4%), aux charges financières (23,5%), à la prime de risque (20,6%) et aux charges de fonctionnement (19,3%). Ainsi, les autres facteurs, différents de ceux précités (5,2%) ne semblent pas être très déterminants dans la fixation du taux d'intérêt.

Figure 21: Niveau d'importance des éléments constitutifs des taux d'intérêt appliqués par les EC



Source : DGSE/MFB

Figure 22: Distribution des niveaux d'importance des éléments constitutifs des taux d'intérêt appliqués par les EC



Par ailleurs, il convient de noter que les avis des établissements de crédit concernant l'importance de ces facteurs divergent fortement, en particulier pour les charges de fonctionnement, les charges financières et la marge (Cf. figure n° 22).

Au titre des facteurs pouvant affecter les conditions débitrices, la majorité des établissements de crédit (60,0%) s'accordent sur le fait que les attentes (anticipations) du marché occupent une place importante dans l'établissement des taux d'intérêt. S'agissant du taux interbancaire, ils sont 48,0% à juger de son importance dans la tarification des crédits, contre 68,0% qui pensent de même au titre de la prime de liquidité.

Figure 23: Dans quelle mesure ces éléments entrent-ils dans la tarification des crédits offerts par les EC

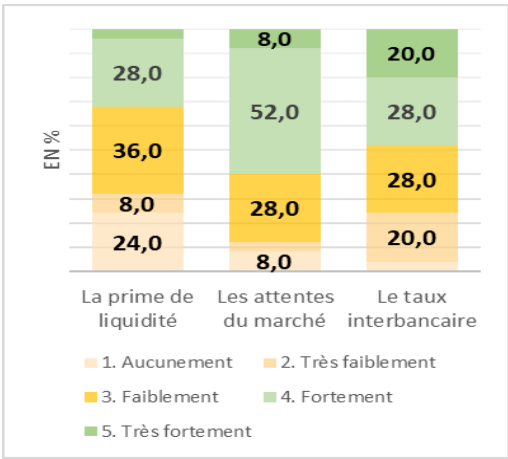
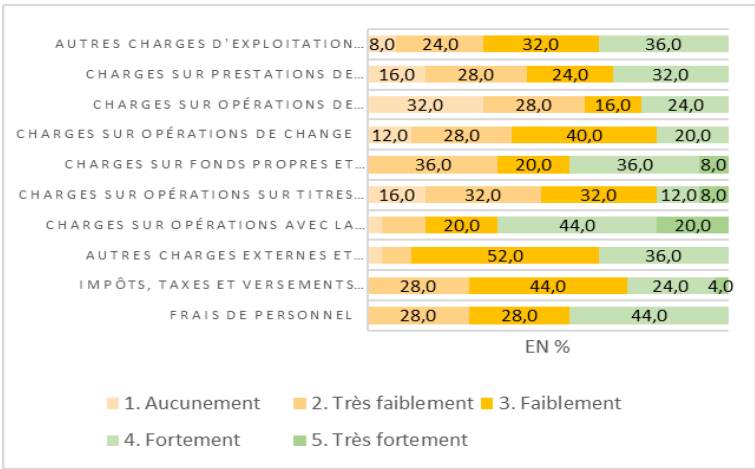


Figure 24: Dans quelle mesure les composants de frais généraux affectent-ils les taux d'intérêt appliqués par les EC



Source : DGSE/MFB

Un focus sur les éléments constitutifs des frais généraux des établissements de crédit (Cf. figure 24) montre que des facteurs comme les frais de personnel et les charges sur fonds propres et assimilés interviennent faiblement ou très faiblement sur la tarification des taux d'intérêt des crédits. Toutefois, les charges sur opérations avec la clientèle sont jugées être un facteur qui affectent fortement la tarification des taux d'intérêts (64,0%).

Les résultats constatés du côté des frais généraux sont légèrement nuancés. En effet, la moitié des établissements de crédit soutient que les charges de personnel et les charges externes occupent une place déterminante dans la tarification des crédits. Par ailleurs, près de sept (07) sur dix (10) établissements de crédit soulignent que la faible épargne des populations représente un frein à l'accord de crédit. Quant à la question de savoir si les agents économiques sont faiblement sensibles aux fluctuations des taux, les réponses sont quelque peu mitigées.

Figure 25: Dans quelle mesure les EC sont-ils d'accord avec ces affirmations ?

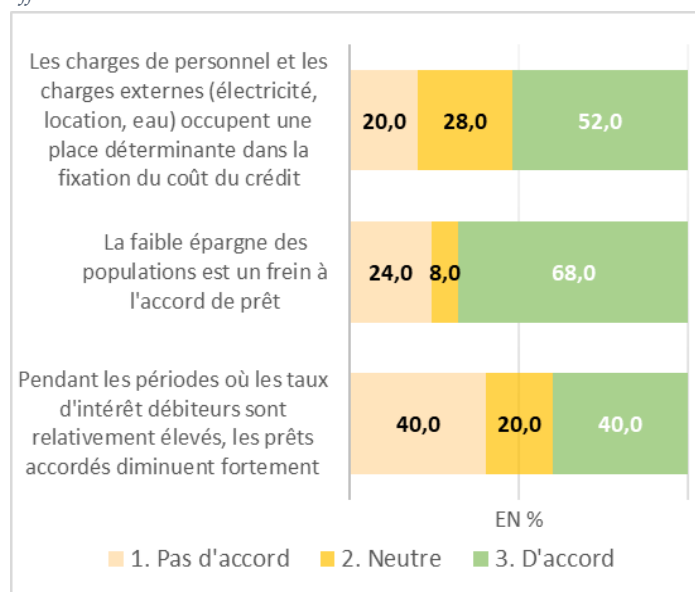
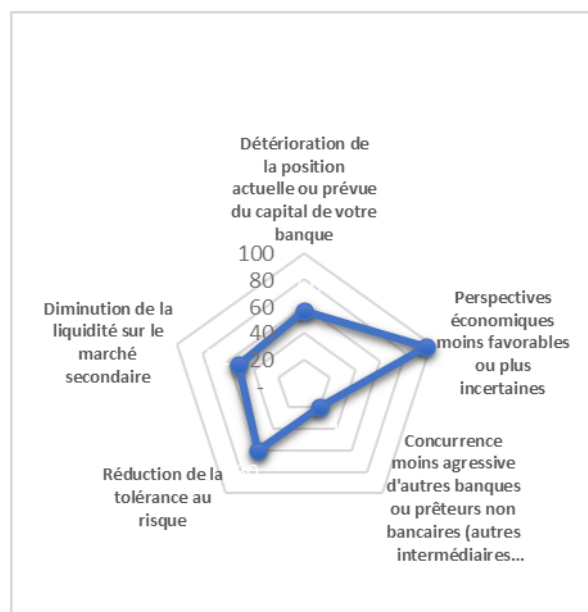


Figure 26: Raisons possibles du resserrement des normes de crédit ou des conditions de crédit des EC



Source : DGSF/MFB

S'agissant des situations pouvant amener à resserrer les conditions d'octroi de crédit, les établissements de crédit mettent principalement l'accent sur la détérioration des perspectives économiques (96,0%). La réduction de la tolérance au risque (60,0%), la détérioration de la position actuelle ou prévue du capital (56,0%) et la diminution de la liquidité au niveau du marché secondaire (52,0%) sont également évoqués. La situation de la concurrence n'a que faiblement été citée comme facteurs pouvant amener les établissements de crédit à revoir les conditions d'octroi de crédit.

Au titre de la liquidité, les résultats montrent que le défaut de trésorerie n'a presque jamais affecté le coût du crédit, ce qui laisse à croire que les banques seraient surliquides.

La question portant sur « la capacité du taux directeur à faire baisser les taux débiteurs en cas de repli de ce dernier », donne lieu à des réactions mitigées au niveau des établissements de crédit. L'analyse des résultats révèle qu'un peu plus de la moitié (52,0%) pensent que la baisse du taux directeur devrait de facto entraîner le repli des taux débiteurs.

Figure 27: A quelle fréquence les EC sont-ils confrontés à un défaut de liquidité pouvant les amener à relever le coût du crédit ?

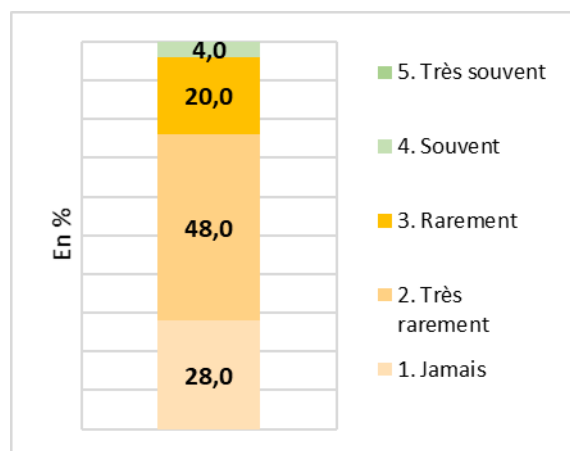
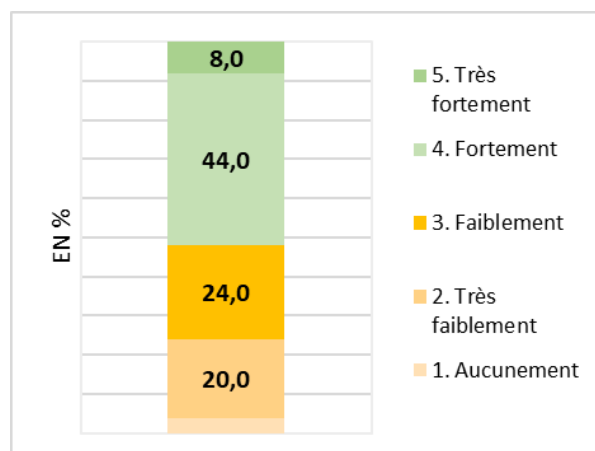


Figure 28: Dans quelle mesure la baisse du taux directeur permet-elle de diminuer les taux d'intérêt appliqués aux crédits offerts par les EC ?



Source : DGSF/MFB

3.3 Les leviers à l'allègement du coût du crédit

L'enquête a également identifié les actions ou mesures à mettre en œuvre par les acteurs pour un allègement du coût du crédit.

✚ Les institutions de microfinance

Pratiquement toutes les IMF (90,0%) pensent qu'une réduction de leurs charges financières pourrait être un moyen qui aiderait à rendre les taux plus accessibles, 50,0% d'entre elles trouvent qu'une réduction des charges de fonctionnement pourrait avoir le même effet. Le choix de ces leviers pourrait s'expliquer par la place que ces derniers occupent dans la facturation des taux d'intérêt.

Les IMF considèrent également que les autorités pourraient contribuer au processus de réduction des taux d'intérêt. La majorité des IMF ont tous reconnu que les autorités pourraient réduire les exigences en termes de réglementation (90,0%), mettre en œuvre des politiques macroprudentielles appropriées (70,0%) et améliorer l'éducation financière des populations (70,0%). Outre ces mesures, « permettre l'accès au guichet de refinancement de la BCEAO » est une initiative qu'elles jugent importante pour contribuer à l'allègement du coût du crédit.

Figure 29: Leviers sur lesquels agir pour contribuer à l'allègement du coût des crédits accordés par les IMF

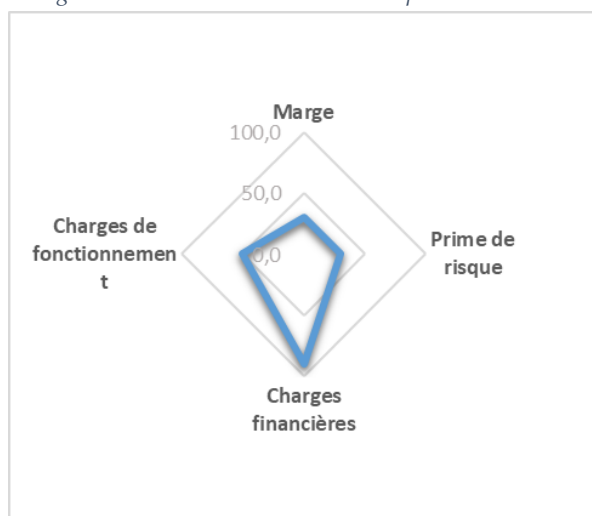
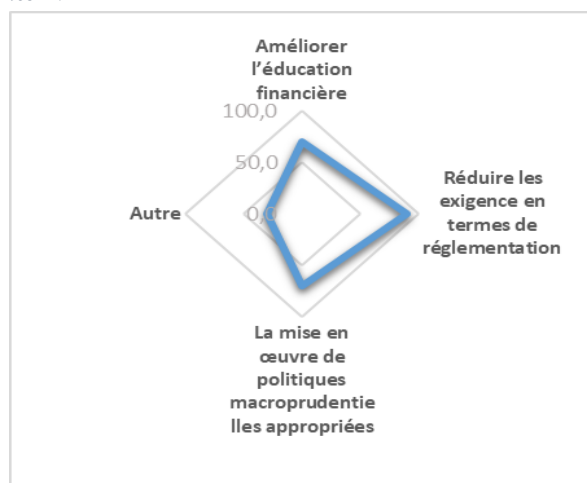


Figure 30: Les mesures qui pourraient être prises par les autorités pour aider à alléger le coût des crédits accordés par les IMF



Source : DGSE/MFB

Les établissements de crédit

Plus de la moitié des établissements de crédit (64,0%) soulignent qu'une réduction de leurs charges financières aiderait à rendre les taux plus accessibles. Également, près de la moitié d'entre eux trouvent qu'une réduction de la prime de risque aurait le même effet.

Figure 31: Leviers sur lesquels agir pour contribuer à l'allègement du coût des crédits accordés par les EC

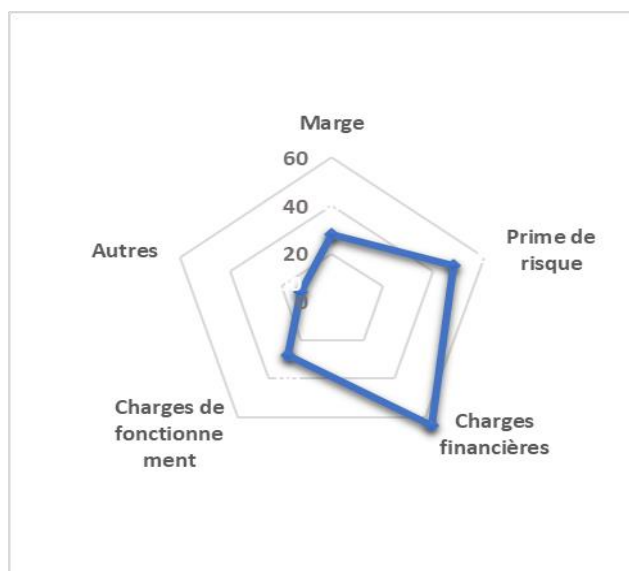
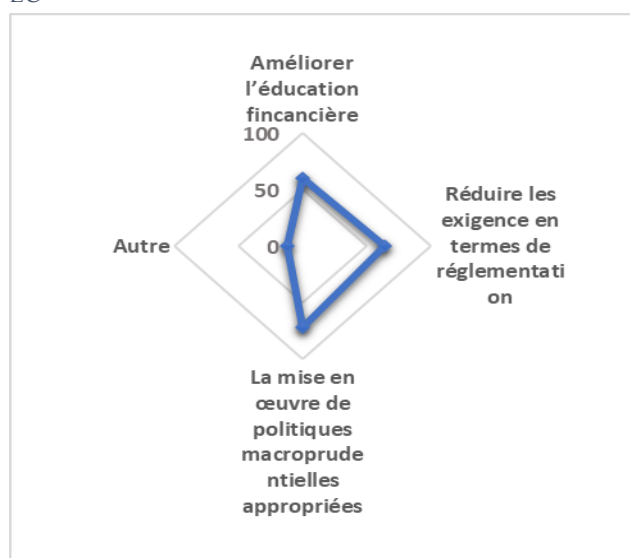


Figure 32: Les mesures qui pourraient être prises par les autorités pour aider à alléger le coût des crédits accordés par les EC



Source : DGSE/MFB

Les établissements de crédit considèrent également que les autorités peuvent contribuer au processus de réduction des taux d'intérêt. En effet, les EC, dans leur

majorité pensent que les autorités pourraient mettre en œuvre des politiques macroprudentielles appropriées (72,0%), réduire les exigences en termes de réglementation (64,0%) et améliorer l'éducation financière des populations (60,0%). Outre ces mesures, quelques éléments importants ont été relevés par les établissements de crédit. Ils trouvent que la mise en place de dispositifs de garantie efficaces et la promotion de la bancarisation des agents économiques seraient des actions qui pourraient à terme alléger le coût du crédit.

Conclusion

L'objectif de ce travail était d'identifier les éléments constitutifs du taux débiteur des offreurs de crédit. Il a permis :

- i. de dresser la structure des ressources financières et du portefeuille de crédit des SFD visés à l'article 44 de la loi portant réglementation des SFD d'une part, et des établissements de crédit d'autre part. A ce titre, il a été noté que :
 - les IMF tirent une grande partie (66,1%) de leur financement des banques (21,5%) et des dépôts des clients (44,6%). Ces ressources sont les plus onéreuses. Les particuliers constituent les principaux destinataires des crédits (60,6% du portefeuille de crédit) suivi des PME (21,4%) puis des associations (18,0%) ;
 - les établissements de crédit tirent une grande partie (85,2%) de leur financement des dépôts des clients (71,7%) et du marché interbancaire (13,5%) qui représentent également les sources les plus onéreuses. Les grandes entreprises constituent les principaux destinataires des crédits (67% du portefeuille de crédit).
- ii. de disposer d'une vue globale des taux appliqués selon l'objet du crédit (trésorerie, équipement et consommation) et les destinataires. Les taux appliqués par les IMF évoluent entre 12,0% et 17,0% et sont plus élevés pour les associations que pour les PME et les particuliers. Du côté des EC, les taux appliqués selon l'objet du crédit (évoluant entre 7,0% et 10,0%) sont plus relevés pour les PME.
- iii. d'identifier les contributions de certains facteurs au calcul du taux débiteur :
 - au niveau des IMF, les charges financières (37,5%) et celles de fonctionnement (28,2%) occupent une place très importante. Une lecture plus désagrégée des frais généraux montre que les « frais de personnel », les « autres charges externes et charges diverses d'exploitation » et les « impôts, taxes et versements assimilés » affectent significativement les taux d'intérêts facturés.
 - du côté des EC, la marge (31,4%), les charges financières (23,5%) et la prime de risque (20,6%) occupent une place très importante. Contrairement aux IMF, ce

sont « les charges sur opérations de la clientèle » qui affectent significativement les taux appliqués aux clients.

- iv. d'identifier les conditions pouvant affecter les conditions débitrices. A ce propos, les perspectives économiques incertaines/non favorables, la réduction de la tolérance au risque et la détérioration de la situation du capital ont été les plus citées par les IMF. Les EC, ajoutent à cette liste, la diminution de la liquidité sur le marché secondaire.

Par ailleurs, cette enquête a également permis de relever des actions sur lesquelles les offreurs de crédits et les autorités pourraient mettre en œuvre pour alléger le coût du crédit.

En effet, les IMF pensent que des actions sur leurs charges financières et de fonctionnement pourraient contribuer à la réduction du coût du crédit. En revanche, les EC considèrent que des actions sur leurs charges financières et sur la prime de risque auraient les mêmes conséquences.

Au titre des attentes, les offreurs de crédit pensent que les autorités pourraient : (i) réduire les exigences en termes de réglementation, (ii) mettre en œuvre de politiques macroprudentielles appropriées et (iii) améliorer l'éducation financière des populations. Comme autres attentes, ils ont déclaré que la mise en place de dispositifs de garantie efficaces, la promotion de la bancarisation et l'accès des IMF au guichet de financement de la BCEAO seraient des actions de taille pouvant alléger le coût du crédit.

Bibliographie

Alper, C. E., B. Clements, N. Hobdari and R. M. Porcel (2019), « Do Interest Rate Controls Work? Evidence from Kenya », WP/19/119, IMF

Banque de Données économiques et financière (2019), Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

Doumbia, S. (2011), « Surliquidité bancaire et « sous-financement de l'économie » : Une analyse du paradoxe de l'UEMOA », n°205, janvier-mars, Revue Tiers Monde

Krnić, B. (2014), « Determinants of Lending Interest Rates Granted to Companies in Croatia », Volume 4, No. 2, Journal of Accounting and Management, pp. 1-20

Maigua, C. and G. Mouni (2016), « Influence of Interest Rates Determinants on the Performance of Commercial Banks in Kenya », Vol. 6, No.2, International Journal of Academic Research in Accounting, Finance and Management Sciences, pp. 121-133

World Development Indicators (2020), Banque Mondiale

Annexes

Tableau 1 : Caractéristiques de tendance centrale des parts détenues par les catégories de client dans le portefeuille de crédit des IMF

Quelle est la part détenue par chaque catégorie dans votre portefeuille de crédit ?	Particuliers	Associations	PME
Moyenne	60,6	18,0	21,4
Médiane	68,0	5,0	15,0
Q1	53,5	1,3	0,5
Q3	78,8	20,5	26,0
Max	98,0	90,0	94,0
Min	6,0	0,0	0,0

Source : DGSF/MFB

Tableau 2: Caractéristiques de tendance centrale des taux d'intérêt appliqués par les IMF, selon la durée et le destinataire

			Moyenne	Médiane	Q1	Q3
Crédits de trésorerie	Particuliers	< 3mois	15,7	14,3	10,4	16,0
		3 - 6 mois	15,7	14,3	10,4	16,0
		>6 mois	16,0	15,3	12,9	16,0
	Associations	< 3mois	16,1	15,0	14,3	16,0
		3 - 6 mois	16,1	15,0	14,3	16,0
		>6 mois	16,4	15,0	14,3	16,0
	PME	< 3mois	13,3	14,2	12,1	15,0
		3 - 6 mois	13,3	14,2	12,1	15,0
		> 6 mois	13,7	14,2	14,0	15,0
Crédits de consommation	Ensemble		15,6	14,3	12,1	16,5
Crédits d'équipement	Particuliers	< 1 an	14,8	12,0	10,0	15,6
		1 - 5 ans	15,5	12,5	10,3	15,6
		> 5 ans	16,4	11,3	10,0	17,1
	Associations	< 1 an	15,4	15,0	14,0	15,8
		1 - 5 ans	16,1	15,0	14,0	16,1
		> 5 ans	17,3	15,0	15,0	17,6
	PME	< 1 an	13,5	14,2	11,8	15,0
		1 - 5 ans	14,1	14,2	12,5	15,0
		> 5 ans	15,3	15,0	15,0	16,1

Source : DGSF/MFB

Tableau 3: Caractéristiques de tendance centrale du niveau d'importance des éléments constitutifs des taux d'intérêt appliqués par les IMF

Quel est le niveau d'importance des éléments constitutifs du taux d'intérêt ci-dessous ? (en %)	Marge	Prime de risque	Charges financières	Charges de fonctionnement	Autres
Moyenne	15,50	14,50	37,50	28,20	4,30
Médiane	12,50	10,00	37,50	27,50	1,00
Q1	10,00	6,25	25,00	21,25	0,00
Q3	18,75	25,75	48,75	33,75	5,00
Max	40,00	35,00	70,00	50,00	25,00
Min	0,00	0,00	5,00	10,00	0,00

Source : DGSE/MFB

Tableau 4: Caractéristiques de tendance centrale des parts détenues par les catégories de client dans le portefeuille de crédit des EC

Quelle est la part détenue par chaque catégorie dans votre portefeuille de crédit ?	PME et particuliers	Grandes entreprises
Moyenne	32,8	67,2
Médiane	30,0	70,0
Q1	17,0	57,0
Q3	43,0	83,0
Max	87,0	100,0
Min	0,0	13,0

Source : DGSE/MFB

Tableau 5: Caractéristiques de tendance centrale des taux d'intérêt, selon la durée et le destinataire

		Maturité	Moyenne	Médiane	Q1	Q3
Crédits d'équipements	PME [durée]	< 5 ans	8,6	9,0	8,0	10,0
		5 ans - 10 ans	9,3	9,0	8,0	10,0
		> 10 ans	10,1	10,0	7,8	11,0
	Grandes entreprises [durée]	< 5 ans	7,7	8,5	7,5	9,0
		5 ans - 10 ans	8,8	8,0	7,0	10,0
		> 10 ans	9,9	9,0	7,0	12,0
Crédits de consommation	Ensemble [durée]		8,6	8,5	8,0	9,0
	Ensemble [Montant]		7,5			

Source : DGSE/MFB

Tableau 6: Caractéristiques de tendance centrale du niveau d'importance des éléments constitutifs des taux d'intérêt appliqués par les EC

Quel est le niveau d'importance des éléments constitutifs du taux d'intérêt ci-dessous ? (en %)	Marge	Prime de risque	Charges financières	Charges de fonctionnement	Autres
Moyenne	31,4	20,6	23,5	19,3	5,2
Médiane	25,0	20,0	20,0	10,0	0,0
Q1	20,0	15,0	10,0	1,0	0,0
Q3	45,0	21,0	35,0	30,0	5,0
Max	80,0	50,0	70,0	68,0	35,0
Min	3,0	3,0	0,0	0,0	0,0

Source : DGSE/MFB

Tableau 7: Perception sur le niveau du taux d'usure

Proportion des EC qui pensent que le seuil fixé pour le taux d'usure est un frein au développement du crédit (en %)	24,0
Le plafond du taux d'usure proposé par les EC pour le développement du crédit ? (en %)	13,0
Proportion des IMF qui pensent que le seuil fixé pour le taux d'usure est un frein au développement du crédit (en %)	40,0
Le plafond du taux d'usure proposé par les IMF pour le développement du crédit ? (en %)	22,0

Source : DGSE/MFB